

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL, MARDI, 6 AVRIL 1847.

No 27.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE.

l'Ami de la Religion.

Rome, 11 février 1847.

Pie IX, à l'approche du Carême, a donné une nouvelle preuve de sa sollicitude pour l'enseignement des peuples. Il était d'usage à Rome que chaque année, le jeudi qui précède la Quinquagésime, tous les prédicateurs vissent faire leur profession de foi en présence du cardinal-vicaire et recevoir ses avis. Cette année, par une invitation spéciale, le Saint Père les a mandés au Quirinal. Tous devaient s'y trouver ce matin à huit heures. Ils étaient fort nombreux, car outre ceux qui sont destinés à prêcher dans les basiliques, dans les églises paroissiales et collégiales, on avait appelé ceux qui doivent en ce saint temps annoncer la parole de Dieu dans les couvens, et on y avait joint tous les curés. Les uns et les autres, convoqués dans la vaste galerie du Quirinal, attendirent quelques instans, puis se formèrent en cercle autour de Mgr. Canali, patriarche de Constantinople, vice-gérant du cardinal-vicaire, devant qui un religieux lut lentement, et à haute voix, la profession de foi de Pie IV, qui résume la doctrine de l'Eglise formulée au Concile de Trente. Tous répétaient ensemble, et l'une après l'autre, ces paroles solennelles. Ensuite chacun de nous alla baiser le livre, et promettre, la main sur le texte sacré, de vivre et de mourir dans cette doctrine, et de n'enseigner qu'elle. Nous nous relevons alors et nous sommes introduits dans la salle du trône. Le Saint-Père n'était pas encore présent, et j'eus le tems de considérer cette imposante assemblée où se montrait, sous les vêtements divers du clergé séculier et des ordres religieux, la variété et l'unité de l'Eglise. Mais le Vicaire de Jésus-Christ paraît, et tous inclinés nous recevons à genoux sa bénédiction. Il s'assoit sur son trône, et de la main nous fait un signe de nous relever. Je renonce à vous exprimer la sérénité, la douceur et la majesté de son visage. Ses regards étaient animés de l'amour le plus tendre, et toute sa contenance respirait à la fois le sentiment de l'autorité et de la paternité. Il a commencé par faire ressortir l'importance du ministère de la parole, en exposant en peu de mots l'origine, la nature et la propagation de la parole divine. Il nous a montré le Verbe dans le sein du Père, puis incarné parlant aux hommes, choisissant ses apôtres, et répandant sa lumière par eux, par leurs successeurs et leurs représentans jusqu'aux extrémités du monde. "C'est ainsi qu'à votre tour, a-t-il dit, vous avez à l'annoncer. Recevez mission du premier pasteur, et que l'esprit de Dieu vous inspire. *Spiritus Domini super vos.*" Ensuite il nous a fait voir les différentes manières d'annoncer la parole de Dieu. "Vous l'annoncerez avec force ou avec douceur. Si c'est avec force, vous rompez les liens qui enchaînent les âmes aux vanités de ce monde; si c'est avec douceur, vous rappellerez au bercail la brebis égarée." Je ne puis rendre l'accent de douceur et d'amour avec lequel il nous a fait sentir le bonheur de ramener par la charité un pécheur dans le sein de l'Eglise. Après avoir ainsi fait voir la grandeur de la parole divine, et les voies qu'elles emploie pour se communiquer, le Vicaire de Jésus-Christ a mis sous nos yeux la condition indispensable pour prêcher avec fruit, savoir l'imitation du divin modèle. "*Jesus capit facere et docere*, a-t-il dit. Il faut qu'il en soit ainsi de vous, mes frères: vos paroles ne fructifieront qu'autant qu'elles seront appuyées par votre exemple. Je vous recommande surtout l'exercice d'une charité mutuelle et la sainteté des mœurs." Il daigna entrer sur ce double point en des développemens tout paternels; puis il ajouta: "Si vous faites ainsi, vous combattrez efficacement les deux plus grands maux de la société moderne, la vanité de l'esprit et l'endurcissement du cœur." Il termina cette touchante allocution en nous donnant mission expresse d'annoncer aux fidèles la parole divine, et en appelant sur nous, par la bénédiction apostolique, l'effusion de l'Esprit saint qui embrasait les Apôtres. Pie IX, en nous parlant, avait évidemment conscience de l'auguste mission qu'il remplissait au nom de Dieu sur la terre, et nous l'avons qu'avec une profonde pénétration de celle dont il nous a investis, et pour laquelle il nous a inspiré un renouvellement de force, de zèle et d'espérance.

12 février.

L'édit du Carême vient de paraître. S.E. le cardinal-vicaire y déclare que Sa Sainteté aurait désiré rétablir, pour ce tems de pénitence, l'ancienne

discipline, mais que les intempéries de la saison, la disette de plusieurs denrées et le prix élevé des autres, l'ont déterminé non-seulement à maintenir les adoucissimens accordés durant les dernières années, mais encore à y en ajouter quelques autres. Il insiste néanmoins sur l'obligation du jeûne pour tous les fidèles capables de le supporter.

Au cher Frère Directeur et autres Frères des Ecoles Chrétiennes établies à Québec.

Chers Frères,

Nous les sous-signés président et membres du comité de l'Ecole du soir tenue par vous, saisissons l'occasion qui se présente aujourd'hui où vous jugez à propos de discontinuer pour cette saison votre Ecole du soir, pour vous prier d'agréer nos plus sincères remerciemens et vous témoigner les marques de notre plus profonde reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de travailler avec autant de zèle et d'activité que vous l'avez fait à notre instruction et éducation, depuis l'ouverture des classes du soir jusqu'à ce jour.

Les bienfaits de l'Education sont incalculables, et le court espace de tems que nous avons employé à notre instruction, nous a mis en état de juger de ces bienfaits et de les apprécier.

Les fruits que nous avons retirés des instructions que vous avez bien voulu nous donner, et les progrès que nous avons faits, ont été bien au-delà de nos espérances; mais ce n'est pas à nos faibles talens que nous devons les attribuer, mais bien à l'habileté de nos généreux initiateurs, de ceux qui non contents de consacrer leurs jours à l'instruction de la jeunesse, ont encore bien voulu dévouer leurs veilles à notre instruction.

Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est celui d'être forcés de nous séparer de vous pendant un certain temps; mais nous ne pouvons vous dissimuler que notre plus grande joie sera lorsque nous serons appelés de nouveau à profiter, sous vos auspices, des bienfaits que l'Education peut procurer.

En terminant, permettez-nous de vous faire nos vœux les plus ardens pour votre bonheur présent et futur.

Nous avons l'honneur d'être, Chers Frères,
avec la plus grande considération, Vos très-humbles
et très-dévoués serviteurs,

J. Urbain Matte, président, F. X. Drolette, vice-Antoine président,
Paquet, J. Bte. St Laurent, Prudent Vallé, Siméon Delisle, Louis Lépine,
Paul Trudel Charles Racine, Jean Trudel.

E. Odilon Boulet, Secrétaire.

Augustin Matte, Sous-secrétaire.

Québec, 27 mars 1847.

Journal de Québec.

NOTE SUR LES BIENS DES JÉSUITES

APRÈS LEUR SUPPRESSION.

Et depuis le rétablissement de leur ordre.

L'année dernière, pendant la session du parlement, il fut question de déterminer l'emploi des biens du ci-devant ordre des Jésuites. Les Evêques réclamaient ces biens pour l'éducation catholique de la province, et ils présentèrent, à cette fin, une humble requête aux différentes branches de la législature, l'accompagnant d'un mémoire solidement écrit et qui démontrait d'une manière claire, ce nous semble, que ces biens ayant été originairement acquis ou donnés pour la propagation de la foi catholique chez les sauvages, et l'éducation catholique dans la Colonie, l'équité exigeait que puisque le gouvernement les remettait pour être employés à atteindre leur but primitif, ils fussent confiés aux mains des Evêques qui seuls peuvent le remplir complètement. Cependant les membres du ministère et plusieurs membres de la législature soutenaient absolument que les protestans devaient avoir leur part de ces biens, en proportion du nombre de leur population; nous n'entrons pas dans le mérite de cette question qui fut assez discutée dans le tems sur les journaux, et parce que d'ailleurs, comme dit le célèbre fabuliste, *la raison du plus fort est toujours la meilleure.* Mais nous avons pensé qu'il serait intéressant pour le public, de connaître l'emploi qui a été fait des biens des Jésuites par les Gouvernemens, tant protestans que catholiques, dans les pays où il existait des établissemens de cet ordre, à l'époque de sa suppression; et aussi l'usage qui en a été fait en Canada depuis 1800 jusqu'en 1831. On y verra que les protestans de cette province, et les protestans seuls,